

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2006

Séance du 17 février 2006

CG 06/1^{ère}/IV-10

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE POUR
L'AMENAGEMENT ET L'EQUIPEMENT
DES COMMUNES RURALES**

Le Conseil Général soutient, par ses politiques, les travaux d'équipement des services publics ruraux dans le cadre de :

- l'assainissement des agglomérations,
- l'alimentation en eau potable.

I - CONTEXTE PARTENARIAL

Depuis quelques années, je vous alerte sur la baisse de participation significative des différents cofinanceurs : l'Etat et l'Europe essentiellement.

Or, parallèlement, les montants des dossiers d'intention qui nous sont adressés ne cessent de croître (10 M € de travaux présentés cette année en eau potable, soit deux fois plus qu'il y a cinq ans et 21 M € de travaux en assainissement, soit cinq fois plus qu'en 2001), augmentant en conséquence notre participation annuelle.

A titre d'exemple, de 1992 à 2000, 1,5 à 3 M € de travaux étaient subventionnés annuellement pour l'eau potable. Depuis 2001, ces chiffres se situent entre 4 et 8,4 M €. Notre participation est passée de 31,8 % en moyenne sur ces dossiers entre 1992 et 2000, à 37, 5 % en moyenne depuis 2001.

Pour l'assainissement, le constat est identique. Le montant annuel des travaux pris en compte entre 1992 et 2000 va de 0,8 à 2,7 M € et, depuis 2001, de 2,9 à 7,7 M €.

De même, notre participation est passée de 19,4 % en moyenne entre 1992 et 2000, à 31,9 % en moyenne depuis 2001.

A - La mise en place des crédits S.U.R. (ex-crédits FNDAE)

Lors du Budget Primitif 2005, je vous indiquais que la loi sur l'eau en cours d'examen prévoyait que les crédits d'Etat (FNDAE), issus des redevances perçues auprès de tout consommateur d'eau et affectés aux opérations d'eau potable et d'assainissement, seraient transférés aux Agences de l'Eau et/ou aux Départements.

Par courrier du 18 mai 2005, l'Etat nous a indiqué que, conformément à l'article 121 de la loi de finances rectificative du 30 décembre 2004, l'Agence de l'Eau assurerait la gestion de ces crédits sur la durée de son 8^{ème} programme, soit jusqu'au 31 décembre 2006. Au delà de décembre 2006, le dispositif n'est pas connu.

Ainsi, pour 2005 et 2006, l'Agence de l'Eau contribue financièrement aux projets d'équipement des collectivités :

- sur ses lignes traditionnelles selon les modalités d'aides classiques,
- sur une nouvelle ligne de crédits intitulée "Programme S.U.R. (Solidarité Urbain Rural)", en remplacement du FNDAE, dont les modalités d'attribution restent très souples et sont définies en partenariat avec chaque Conseil Général.

Une convention avec l'Agence de l'Eau, signée en août 2005, formalise ce dispositif qui reprend intégralement nos critères d'aide actuels.

B - Compte-rendu d'utilisation des crédits S.U.R. 2005

L'Agence de l'Eau nous a indiqué qu'une enveloppe de crédits S.U.R., d'un montant de 450 000 € en 2005, et de 450 000 € en 2006, était réservée pour le Tarn-et-Garonne. Cette participation est supérieure aux dotations des années 2003 (32 851 €) et 2004 (199 479 €). Elle reste, par contre, inférieure aux crédits obtenus antérieurement à 2001.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous, pour information, le récapitulatif de l'état de consommation des crédits S.U.R. 2005.

Tableau récapitulatif de l'utilisation des crédits S.U.R. 2005

Maître d'ouvrage	Opérations		Taux	Subventions		
	Nature	Dépenses retenues		Montants retenus en DM1	Montants notés en CP	Montants engagés par l'agence
Programmation 2003						
Combérouger	réseau	35 063	35 %	12 272	12 272	9 237
Labourgade	réseau	231 950	18,03%	41 816	41 814	50 050
Labourgade	station	96 050	20,15%	19 354	19 354	24 610
Lavit de Lomagne	réseau	81 833	35 %	28 641	en attente	en attente
SIEA Montpezat	réseau	39 000	35 %	13 650	13 650	13 603
	Total	483 896		115 733	87 090	97 500
Programmation 2004						
Castelmayran	réseau	95 000	35 %	33 250	en attente	en attente
Castelmayran	station	98 662	38 %	37 492	en attente	en attente
Cazals	station	20 431	38 %	7 764	7 764	7 764
Goudourville	réseau	15 794	35 %	5 528	5 528	5 528
Laguépie	réseau	30 608	35 %	10 713	en attente	en attente
Montbartier	réseau	25 802	35 %	9 031	en attente	en attente
Puylagarde	réseau	32 000	35 %	11 200	en attente	en attente
Saint Porquier	réseau	70 100	35 %	24 535	9 885	11 720
Saint Projet	réseau	81 200	19,05	15 465	15 465	16 860
Toufailles	réseau	50 000	%	17 500	en attente	en attente
Villebrumier	réseau	8 664	35 %	3 033	3 033	3 032
	Total	528 261	35 %	175 511	41 675	44 904
Programmation 2005						
Bourret	réseau	242 000	35 %	84 700	73 275	67 758
Comberouger	réseau	46 000	35 %	16 100	16 100	16 466
Donzac	réseau	30 456	35 %	10 660	en attente	en attente
Dunes	réseau	15 750	35 %	5 513	5 513	5 513
Golfech	réseau	32 300	35 %	11 305	11 305	16 925
Montaigu de Quercy	réseau	105 000	35 %	36 750	36 750	30 323
Réalville	réseau	182 000	35 %	63 700	38 125	38 129
Saint Loup	réseau	38 920	35 %	13 622	13 622	30 132
SIEA Montpezat	réseau	80 000	35 %	28 000	28 000	20 838
	Total	772 426		270 350	222 690	226 084
TOTAL Prog S.U.R. 2005		1 784 583		561 594	351 455	368 488

A la fin de l'année 2005, 81 % de l'enveloppe des crédits S.U.R 2005 étaient consommés, ce qui est conforme à la moyenne observée dans les autres départements. Les opérations non encore mises en oeuvre pourront toujours être financées sur cette ligne de crédits S.U.R. 2005, au fur et à mesure de leur réalisation.

II - TAUX GLOBAUX D'INTERVENTION

Afin, d'une part, de maintenir un financement égalitaire entre les divers maîtres d'ouvrages et, d'autre part, d'affirmer la volonté politique du Conseil Général en la matière je vous ai proposé, lors du Budget Primitif 1999, **de maintenir un taux global d'intervention**, y compris la participation de l'Agence de l'Eau :

- **en assainissement :**
 - . **48 %** pour le traitement,
 - . **45 %** pour les réseaux.
- **pour l'alimentation en eau potable :**
 - . **60%** pour le traitement,
 - . **40 %** pour la distribution.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Général dans le cadre de ses politiques **peuvent** faire l'objet de déplafonnements.

Je vous rappelle que la Commission Permanente est compétente pour délibérer sur le montant définitif des subventions principales et complémentaires, au fur et à mesure que la participation de l'Agence de l'Eau est connue sur chacun des dossiers.

III - ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS

Depuis 1986, environ **55 M € HT** de travaux ont pu être exécutés dans le cadre des divers programmes approuvés par notre Assemblée.

A - Critères d'intervention

Sur la base des taux globaux présentés ci-dessus, les programmes se déclinent ainsi :

⇒ Programme principal

- 35% pour les travaux de construction, d'extension ou de mise en séparatif du réseau de collecte.
- 38% pour les travaux relatifs à la construction d'ouvrages de traitement ou travaux entrepris pour un accroissement de la capacité ou de performance de l'installation.

⇒ Programme complémentaire

- 10% accordés facultativement en complément des subventions principales.

B - Programme 2006

Je vous propose d'approuver la programmation suivante qui se décompose ainsi :

1°- Un programme départemental principal (en annexe I) composé de 19 dossiers dont 8 qui, compte tenu de leur montant, peuvent prétendre à des subventions en annuités.

2°- Un programme départemental complémentaire (en annexe II) composé de 11 dossiers, qui vient apporter le complément de financements aux opérations déjà retenues sur le programme principal.

3°- un programme S.U.R. (en annexe III) composé de 16 dossiers.

Une enveloppe de **450 000 €** de crédits S.U.R. est réservée, par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, au titre des dossiers 2006 du Tarn-et-Garonne. Afin d'établir cette programmation, je vous propose :

- de retenir les dossiers les plus urgents,
- de délibérer sur un montant d'opérations supérieur aux crédits disponibles, en sollicitant **544 889 €** de subventions, afin de tenir compte des participations de l'Agence de l'Eau sur ses lignes traditionnelles et de pouvoir éventuellement bénéficier de reports de crédits non utilisés sur d'autres départements,
- de mandater, comme cela se faisait déjà, la Commission Permanente pour, au fur et à mesure de la réception des dossiers complets, délibérer sur le montant définitif des subventions départementales principales et complémentaires, dès lors que l'Agence de l'Eau se sera positionnée sur ses cofinancements (lignes traditionnelles et programme S.U.R.).

Les dossiers seront pris en compte avec les coûts de travaux définitifs, suite aux résultats de consultation des entreprises, et non plus à partir du montant prévisionnel des travaux déclaré dans les dossiers d'intention, et ce jusqu'à épuisement des crédits disponibles. Un bilan de leur utilisation vous sera présenté lors du Budget Primitif 2007. Dans la mesure où ces crédits S.U.R. seraient insuffisants, les opérations non retenues viendraient rejoindre

les opérations inscrites sur le programme d'attente 2006 et deviendraient prioritaires au titre de la programmation 2007.

4°- Un programme d'attente (en annexe IV) composé de 14 dossiers.

Je vous rappelle que les dossiers inscrits chaque année sur ce programme d'attente peuvent bénéficier d'une inscription prioritaire sur les programmes ultérieurs, ainsi que d'une autorisation de préfinancement.

J'attire plus particulièrement votre attention sur deux projets techniquement complexes et présentant des coûts de réalisation élevés, consistant en la construction de stations d'épuration intercommunales :

- à **Verdun sur Garonne**, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Assainissement Garonne, afin de traiter les eaux usées des communes de Grisolles, Pompignan, Monbéqui, Dieupentale, Bessens, Verdun-sur-Garonne, Saint Rustice. Cette opération a été estimée (station et réseau associé au projet) à 5 995 000 € HT. Cette station d'épuration, dimensionnée pour 20 000 équivalents-habitants, **pourra également traiter les matières de vidange** issues des communes alentours, conformément au schéma départemental d'élimination des matières de vidange,
- à **Montech**, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Montech, et qui traitera également les eaux usées des communes de Finhan et de Montbartier. Le coût global (station et réseaux de transfert) est estimé à 3 554 000 € HT pour une capacité de traitement de 13 000 équivalents-habitants.

Ce principe de station intercommunale étant relativement nouveau et résultant uniquement de la volonté du maître d'ouvrage, je vous proposerai, le moment venu, d'arrêter le montant maximum de notre intervention au coût qu'il aurait fallu investir sur des projets classiques pour l'extension des stations d'épuration des communes concernées.

Afin de déterminer au plus juste la somme à engager, je vous propose d'attendre que soit connu le coût définitif des travaux (tranches station et réseau), ainsi que le niveau de participation de l'Agence de l'Eau, co-financeur de ces projets.

D'autre part, au vu du montant élevé des travaux, **une subvention en annuités** pourra être octroyée à ces deux opérations.

Ce dispositif financier ne retardera pas l'engagement des travaux qui pourra se faire dès 2006.

5 - Propositions 2006

Compte tenu de ces éléments, je vous propose pour 2006 :

- d'approuver le programme tel que défini en annexe I relatif à la participation principale du Conseil Général de **1 221 384 €** en annuités et de **198 242 €** en capital, correspondant à un programme de travaux de **3 210 595 € HT**,
- d'adopter le programme tel que défini en annexe II relatif à la participation complémentaire en capital de **47 663 €** correspondant à un programme de travaux de **476 632 € HT**,
- d'adopter le programme tel que défini en annexe III relatif à la dotation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au titre du Programme Solidarité Urbain Rural (S.U.R. 2006), pour un montant de **544 889 €** correspondant à un programme de travaux de **1 204 798 € HT**,
- de prendre acte du programme d'attente tel que défini en annexe IV,
- de ratifier les crédits de paiement correspondants, conformément au tableau situé en fin de rapport.

IV - LES SCHEMAS COMMUNAUX D'ASSAINISSEMENT

A l'occasion de la Décision Modificative n°1 de 2004, je vous ai proposé de financer à hauteur de 20 %, à parité avec l'Agence de l'Eau, les schémas communaux d'assainissement.

Il s'agissait de compenser le désengagement de l'Agence de l'Eau qui, jusque là, finançait ces études à hauteur de 40 % et avait décidé à compter du 1er janvier 2004 de les subventionner à parité avec le Conseil Général (20 %).

Or, suite au mécontentement exprimé par les collectivités, l'Agence de l'Eau est revenue à l'application de sa politique initiale (taux de subvention de 40 %) dès le mois de janvier 2005.

Depuis cette date, les nouveaux dossiers ont été intégralement pris en compte par l'Agence de l'Eau par une subvention au taux plafond de 40 %. Le Département n'est **ainsi plus amené à intervenir** sur cette ligne de crédits au titre de la programmation 2006.

V - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Cette politique, initiée en 1950, a permis la prise en compte d'environ 65 M € de travaux depuis 1986.

A - Rappel des critères d'intervention

Sur la base des taux globaux présentés ci-dessus, les programmes se déclinent ainsi :

⇒ Programme principal

- 40 % pour les travaux d'adduction relatifs à la qualité, à la quantité et à la modification de la ressource.

- 20 % pour les travaux de distribution : interconnexion, déplacement ou création de réseau. Les travaux relatifs aux renouvellements ou aux renforcements des réseaux ne sont subventionnés que dans la mesure où ils sont justifiés par une augmentation de 50 % ou plus du volume facturé ou par l'âge trentenaire de la portion concernée (pièce justificative précise en attestant).

⇒ Programme complémentaire

- 20 % accordés facultativement (voir descriptif ci-dessus) corrélativement aux subventions principales.

B - Programmation 2006

Les dossiers retenus se répartissent ainsi :

1°- Un programme départemental principal (en annexe V) sur lequel 25 dossiers ont été pris en compte. Parmi ceux-ci, 4 bénéficieront de subventions versées en annuités, compte tenu de leur montant élevé.

2°- Un programme départemental complémentaire (en annexe VI) composé de 20 dossiers, qui vient apporter le complément de financements aux opérations déjà retenues sur le programme principal.

3°- Un programme d'attente (en annexe VII) composé de 7 dossiers qui pourront bénéficier d'une inscription prioritaire sur la programmation à venir, ainsi que d'une autorisation de préfinancement.

J'attire votre attention sur le dossier de restructuration des ressources en eau potable présenté par le Syndicat des Eaux de Saint-Antonin-Noble-Val.

Afin de déterminer au plus juste la somme à engager, je vous propose d'attendre que soit connu le coût définitif des travaux (tranches stations et réseaux), ainsi que le niveau de participation de l'Agence de l'Eau, co-financeur de ce projet.

Au vu du montant élevé des travaux (2 514 900 € HT), **une subvention en annuités** sera octroyée (1 508 940 € maximum au taux de 60%).

Ce dispositif financier ne retardera pas la mise en œuvre des travaux qui pourront être effectués dès 2006.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose pour 2006 :

- d'adopter le programme principal tel que défini en annexe V relatif à une participation de **1 483 922 €** en annuités et **410 038 €** en capital correspondant à un volume de travaux de **5 203 312 € HT**,
- d'adopter le programme tel que défini en annexe VI relatif à la participation complémentaire en capital du Conseil Général de **389 925 €** correspondant à un programme de travaux de **1 949 622 € HT**,
- de prendre acte du programme d'attente figurant en annexe VII,
- de ratifier les crédits de paiement correspondants conformément au tableau situé en fin de rapport.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

I – Contexte partenarial

- Prend acte de l'utilisation des crédits de l'Etat S.U.R. (ex FNDAE) pour 2005 et de l'affectation 2006, dont la gestion a été confiée à l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;

II – Assainissement des agglomérations

- Approuve le programme tel que défini en annexe I relatif à la participation principale du Conseil Général de 1 221 384 € en annuités et de 198 242 € en capital, correspondant à un programme de travaux de 3 210 595 € HT ;
- Adopte le programme tel que défini en annexe II relatif à la participation complémentaire en capital de 47 663 € correspondant à un programme de travaux de 476 632 € HT ;
- Adopte le programme tel que défini en annexe III relatif à la dotation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au titre du Programme Solidarité Urbain Rural (S.U.R. 2006), pour un montant de 544 889 € correspondant à un programme de travaux de 1 204 798 € HT ;
- Prend acte du programme d'attente tel que défini en annexe IV, en particulier des deux projets de construction de stations d'épuration intercommunales techniquement complexe et du coût de réalisation élevé :
 - à Verdun-sur-Garonne, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte d'assainissement Garonne (communes de Grisolles, Pompignan, Monbéqui, Dieupentale, Bessens, Verdun-sur-Garonne, Saint-Rustice) : estimation 5 995 000 € HT station + réseau + matière de vidange) ;
 - à Montech, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Montech (communes de Montech, Finhan et Montbartier) : estimation 3 554 000 € HT (station + réseau de transfert) ;
- Précise que le Conseil Général fixera le montant de son intervention sous la forme d'une subvention en annuités, lors d'une prochaine réunion, au vu du coût définitif des travaux et du niveau de participation financière de l'Agence de l'eau ;
- Ratifie les crédits de paiement correspondants, conformément au tableau récapitulatif ;

III – Schémas communaux d'assainissement

- Précise que depuis janvier 2005, les nouveaux dossiers sont pris en compte intégralement par l'Agence de l'Eau par une subvention au taux plafond de 40 %, le département n'étant ainsi plus amené à intervenir sur cette ligne de crédits au titre de la programmation 2006 ;

IV – Alimentation en eau potable

- Adopte le programme principal tel que défini en annexe V relatif à une participation de 1 483 922 € en annuités et 410 038 € en capital correspondant à un volume de travaux de 5 203 312 € HT ;
- Adopte le programme tel que défini en annexe VI relatif à la participation complémentaire en capital du Conseil Général de 389 925 € correspondant à un programme de travaux de 1 949 622 € HT,
- Prend acte du programme d'attente figurant en annexe VII,
- Ratifie les crédits de paiement correspondants conformément au tableau récapitulatif ;

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE 0

RECAPITULATIF

ARTICLE FONCTION	LIBELLE	AUTORISATION DE PROGRAMME		ECHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT		
		antérieure non couverte par C.P.	2006 à approuver	2006	2007	2008
2041454 61	Assainis- sement des aggloméra- tions	96 508 €	198 242 €	96 508 € 98 242 € ----- 194 750 €	50 000 €	50 000 €
2041440 61	Alimentation en eau potable	470 181 €	410 038 €	198 316 € 107 267 € ----- 305 583 €	191 865 € 200 000 €	80 000 € 102 771 €
2041456 61	Assainis- sement complé- mentaire en capital	182 526 €	47 663 €	89 846 € 17 663 € ----- 107 509 €	72 680 € 15 000 €	20 000 € 15 000 €
2041441 61	A.E.P. Complémen- taire en capital	472 121 €	389 925 €	186 928 € 87 154 € ----- 274 082 €	225 193 € 150 000 €	60 000 € 152 771 €

ARTICLE FONCTION	LIBELLE	AUTORISATION DE PROGRAMME		ECHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT		
		antérieure non couverte par C.P.	2006 à approuver	2006	2007	2008
2041461 61	Schémas Communaux d'assainis- sement	37 857 €	0 €	0 €	12 000 €	25 857 €
		Crédits à ratifier...		----- 0 €		

Le Président,

A N N E X E I

ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS

PROGRAMME PRINCIPAL 2006

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTIO N-NABLES	TAUX	MONTANT
1 - Opération retenues pour une subvention en capital				
Commune de Dunes	Réseau - Lotissement (ENV00758)	10 160	35%	3 556
	Station - lagune (ENV00766)	19 514	38%	7 415
Commune de Lamothe Capdeville	Réseau - RD 69 (ENV00678)	88 500	35%	30 975
Commune de Lauzerte	Réseau - Les Horts (ENV00705)	8 173	35%	2 861
Commune de Meuzac	Réseau - Boutonnette (ENV00723)	10 387	35%	3 635
Commune de Saint-Clair	Réseau - Bourg (ENV00615)	6 420	35%	2 247
Commune de Saint- Porquier	Réseau - Secteur Sud (ENV00741)	10 500 (plafonné)	35%	3 675
Communauté de communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseau à St Etienne de Tulmont - La Seyne Sud -(ENV00558) et à Vaissac RD 35 (ENV00558)	80 500 (plafonné)	35%	28 175
	Station à Nègrepelisse et St Etienne de Tulmont (ENV00696)	35 000	38%	13 300
SIEA de Montpezat Puylaroque	Réseau à Cayriech - Bourg camping (ENV00734)	132 250	35%	46 288
	Station de Cayriech - Tranche 1 (ENV00548)	147 671	38%	56 115
TOTAL PROGRAMME PRINCIPAL 2006 EN CAPITAL		549 075		198 242

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTIO N-NABLES	TAUX	MONTANT
2 - Opération retenues pour une subvention en annuités				
Commune de Gasques	Réseau - Lotissement (ENV00703)	137 700	45%	61 965
	Station - 150 EH (ENV00703)	135 000	48%	64 800
	Sous-Total	272 700		126 765
Commune de Laguéprie	Réseau - Lotissements (ENV00664), Bourg (ENV00664)	427 505	45%	192 377
Commune de Nohic	Réseau - RD 336 - VC 4 - VC5 (ENV00659)	321 000	45%	144 450
Commune de Verdun-sur-Garonne	Réseau - Nogaye et route de Grenade (ENV00499) - Saint-Martin (ENV00499)	386 880 (plafonné)	45%	174 096
Communauté de communes Terrasses et Vallée del'Aveyron	Réseau Montricoux - Pèch de Cauzin (ENV00558)	598 435 (plafonné)	45%	269 296
	Bioule - RD 95 et RD 78 (ENV00558)			
	Nègrepelisse - RD 958 (ENV00558)			
	Nègrepelisse - La Clotte (ENV00558)			
	St Etienne de Tulmont - Roques (ENV00558)			
	Station de St Etienne de Tulmont Tranche 3 (ENV00767)	150 000	48%	72 000
	Sous-Total	748 435		341 296
SIEA de Montpezat Puylaroque	Station de Monteils - Tranche 2 (ENV00734)	505 000	48%	242 400
TOTAL PROGRAMME PRINCIPAL 2006 EN ANNUITES		2 661 520		1 221 384
TOTAL PROGRAMME PRINCIPAL 2006 ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS		3 210 595		1 419 626

Le Président,

A N N E X E I I

ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS

PROGRAMME COMPLEMENTAIRE 2006

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTIO N-NABLES	TAUX	MONTANT
Commune de Dunes	Réseau - Lotissement (ENV00786)	10 160	10%	1 016
	Station lagune (ENV00787)	19 514	10%	1 951
Commune de Golfech	Réseau - Centre commercial Tr 2 (ENV00788)	16 057	10%	1 606
Commune de Lauzerte	Réseau - Les Horts (ENV00789)	8 173	10%	817
Commune de Meuzac	Réseau - Boutonette (ENV00790)	10 387	10%	1 039
Commune de Saint-Clair	Réseau - Bourg (ENV00791)	6 420	10%	642
Commune de Saint-Porquier	Réseau - Secteur Sud (ENV00792)	10 500 (plafonné)	10%	1 050
Communauté de communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseau à Saint-Etienne de Tulmont La Seyne sud (ENV00756) et à Vaissac RD 38 (ENV00756)	80 500 (plafonné)	10%	8 050
	Station à Nègrepelisse et St-Etienne de Tulmont - aérateurs (ENV00793)	35 000	10%	3 500
SIEA de Montpezat Puylaroque	Station de Cayrieich - Tranche 1 (ENV00549)	147 671	10%	14 767
	Réseau de Cayrieich - Bourg et Camping - (ENV00550)	132 250	10%	13 225
TOTAL PROGRAMME COMPLEMENTAIRE 2006 ASSAINISSEMENT DE AGGLOMERATIONS		476 632		47 663

Ces chiffres sont indicatifs et susceptibles d'être diminués en fonction de la participation de l'Agence de l'Eau

Le Président,

A N N E X E I I I

REPARTITION DE LA DOTATION DE L'AGENCE DE L'EAU

PROGRAMME 2006 - SOLIDARITE URBAIN RURAL (SUR)

ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTION- NABLES	TAUX	MONTANT
Commune de Barry D'Islemade	Réseau - VC 8 (ENV00560)	130 000	45%	58 500
Commune de Bardigues	Réseau - Village - Tranche 2 (ENV00700)	30 033	45%	13 515
Commune de Castelferrus	Réseau - VC 9 - RD 26 (ENV00724)	19 800	45%	8 910
Commune de Castelmayran	Réseau - RD 12 - VC 13 - Moulin à vent (ENV00569)	101 500 (plafonné)	45%	45 675
Commune de Cazals	Réseau - Bourg - Tranches 2 et 3 (ENV00392)	219 500	45%	98 775
Commune de Donzac	Réseau - VC 9 - Magès Peyret (ENV00675)	114 772	45%	51 648
Commune de Labastide Saint-Pierre	Réseau - Bourg - Tranche 1 (ENV00161)	50 000	45%	22 500
Commune de Lafrancaise	Station - Saint-Maurice - Tranche 2 (ENV00721)	69 000	48%	33 120
Commune de Molières	Réseau - Lavalade (ENV00650) et la Bourdette (ENV00653)	167 500 (plafonné)	45%	75 375
Commune de Montbeton	Réseau - Tandol - VC 9 (ENV00581)	31 500 (plafonné)	45%	14 175
Commune de Sistels	Réseau - Lotissement (ENV00673)	42 000 (plafonné)	45%	18 900
Commune de Valence d'Agen	Réseau - ZI Prouxet (ENV00694)	53 043	45%	23 869
Commune de Vazerac	Réseau - Quartier Prévert (ENV00616)	21 812	45%	9 815
Commune de Villebrumier	Réseau - ZA - Chemin vieux - Grosaize (ENV00588) et Marret (ENV00588)	76 338	45%	34 352
	Station - Tranche 1 (ENV00590)	22 000	48%	10 560
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseau à Montricoux - Guirou (ENV00558)	56 000 (plafonné)	45%	25 200
TOTAL PROGRAMME SUR 2006 ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS		1 204 798		544 889

Le Président,

ANNEXE IV**ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS****PROGRAMME D'ATTENTE 2006**

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT *
Commune de Bourret	Réseau - Bourg - Tranche 6 (ENV00746)	177 000
Commune de Lacapelle Livron	Station de 50 EH (ENV00534)	63 600
	Réseau - Bourg (ENV00535)	91 720
Commune de La Ville Dieu du Temple	Réseau - Secteurs de choisi Route de Montech - La Baysse Fonbonne (ENV00706)	690 046
Commune de Finhan	Réseau - Transfert vers station Montech (ENV00730)	276 000
Commune de Montech	Station d'épuration à vocation intercommunale (ENV00594)	2 650 000
	Réseau - Transfert vers nouvelle station (ENV00749)	385 000
	Réseau - Liaison - Secteur Sud (ENV00749)	240 000
	Réseau - Transfert lagune et secteur St-Sulpice (ENV00595)	173 100
Commune de Montbartier	Réseau - Transfert vers station Montech (ENV00744)	243 000
	Réseau - VC 10 - VC 11- Vaysse (ENV00744)	250 000
Commune de Saint-Nauphary	Station - Accroissement à 850 EH (ENV00728)	450 000
Commune de Saint-Porquier	Réseau - RN 113 - VC 5 (ENV00742)	253 853
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseau à Albias - Chemin de Loyle et de la Tauge (ENV00801)	315 000
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Lacourt Saint-Pierre - Montbeton	Station d'épuration à vocation intercommunale (ENV00702)	2 000 000
Syndicat Mixte Assainissement Garonne	Station d'épuration à vocation intercommunale - Traitement des matières de vidange (ENV00577)	5 995 000
SIEA de Montpezat Puylaroque	Réseau - Monteils - Secteur Rouges et Gamassette (ENV00802)	402 500
TOTAL PROGRAMME D'ATTENTE 2006 ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS		14 655 819

* Ces montants prévisionnels sont susceptibles d'être plafonnés, après instruction des dossiers.

Le Président,

ANNEXE V

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

PROGRAMME PRINCIPAL 2006

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTION- NABLES	TAUX	MONTANT
1 - Opérations retenues pour une subvention en capital				
Commune de Laguérie	Réseau - (centre du Village et Lotissements - ENV00661)	161 000	20%	32 200
Commune de Valence d'Agen	Réseau - (ZI - Prouxet) (ENV00656)	75 560	20%	15 112
Commune de Villebrumier	Réseau - (ZA - Lotissements) (ENV00670)	30 264	20%	6 053
Communauté de Communes Terrasses et vallée de l'Aveyron	Réseau - Albias (Tarry, Croix Haute) St-Etienne de Tulmont (Roques), Montricoux, (Lalande, pré-bas, la timbale), Bioule (Bourrels) (ENV00757)	317 874	20%	63 575
SE de la Région d'Auvillar	Réseau - Auvillar (rue Marcelet - ENV00692)	32 378	20%	6 476
SE Bourg de Visa	Réseau - Montagudet (Croix de Pastourel - ENV00671), Lacour de visa (Tr 2 - ENV00671), Bourg de Visa (Barenne - ENV00671)	167 000	20%	33 400
SE de la Région de Castelsarrasin	Réseau - Castelsarrasin (Ticol - ENV00612)	11 140	20%	2 228
SE Canton de Caylus	Station - Loze (filtres à sable - ENV00740)	25 000	40%	10 000
SE de Cazes Mondenard	Station - Castelnau Montratier (interconnexions - ENV00712)	34 000	40%	13 600
	Réseau - Tréjouis (Saint-Urcisse - ENV00712),	59 389	20%	11 878
	Cazes Mondenard (Cambayrac - ENV00712) et Paubaulan (ENV00712)			

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTION- NABLES	TAUX	MONTANT
SE de Dunes Donzac	Réseau - Donzac (Le Mousse - ENV00714), Saint-Cirice (Vignes de Soliès - ENV00714), Dunes (Pignoux - ENV00714)	58 370	20%	11 674
SAEP de Grisolles	Réseau - Canals (canal bas), Savenes (vers Escufes), Campsas (bourg - Tr 2), Montbartier (bourg) (ENV00739)	287 000	20%	57 400
SE de la Région de Lauzerte et de Montaigu de Quercy	Réseau - Lauzerte (giratoire Auléry - ENV00677), Modélisation réseau (ENV00677), Montaigu de Quercy (Couloussac - ENV00677)	58 450	20%	11 690
SE de Monclar Saint- Nauphary	Réseau - Monclar de Quercy (Les cliquis - ENV00618)	42 000	20%	8 400
SIAEP de Montbeton, Lacourt Saint-Pierre, Montauban Rive Gauche	Réseau - Montbeton (La Garenne - Tirecrabe -ENV00575)	92 000	20%	18 400
SIEA de Montpezat Puylaroque	Réseau - Montpezat (Le Cloup), Cayriech (Colombié), Saint- Georges (Saint-Martin), Saint-Cirq (Martinet) - (ENV00733)	247 256	20%	49 451
SME du Quercy Pays de Serres	Réseau - Lacour de Visa (refoulement vers Nord Séoune (ENV00697)	48 000	20%	9 600
SE Région de Saint- Antonin Noble Val	Réseau - Verfeil sur Seye (RD 33 - ENV00662), St Antonin Noble Val (9 Pierres - ENV00662), Cazals (Bourg - ENV00662)	137 541	20%	27 508
	Réseau - Travaux de sécurité (ENV00666)	83 125	10% *	8 313
SIAEP de Verdun Bouillac Beaupuy	Réseau - Verdun sur Garonne (Bédélère - Tour d'hostes - ENV00691)	27 800	20%	5 560
SE de Penne Saint-Sylvestre (47)	Réseau - Valeilles (Bourg - ENV00658)	37 600	20%	7 520

TOTAL SUBVENTIONS EN CAPITAL 2006 ALIMENTATION EN EAU POTABLE		2 032 747		410 038
MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTION- NABLES	TAUX	MONTANT
2 - Opérations retenues pour une subvention en annuités				
SIAEP de Garganvillar	Réseau à Garganvillar, Fajolles, Angeville, Labourgade, Caumont (ENV00704)	766 900	40%	306 760
	Station de Castelferrus (ENV00732)	478 480	60%	287 088
SAEP de Grisolles	Station de Grisolles - 3ème bassin de filtration (ENV00739)	600 000	60%	360 000
SIEA de Montpezat Puylaroque	Interconnexions Réseaux à Puylaroque - Lapenche (ENV00733)	1 325 185	40%	530 074
TOTAL SUBVENTIONS EN ANNUITES 2006 ALIMENTATION EN EAU POTABLE		3 170 565		1 483 922
TOTAL PROGRAMME PRINCIPAL - AEP 2006 ALIMENTATION EN EAU POTABLE		5 203 312		1 893 960

* Taux de subvention plafonné suite à une aide de l'Etat (DGE) sur cette opération.

Le Président,

ANNEXE VI

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

PROGRAMME COMPLEMENTAIRE 2006

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTIO N-NABLES	TAUX	MONTANT
Commune de Laguépie	Réseau - (centre du Village et Lotissements - ENV00772)	161 000	20%	32 200
Commune de Valence d'Agen	Réseau - (ZI - Prouxet) (ENV00773)	75 560	20%	15 112
Commune de Villebrumier	Réseau - (ZA - Lotissements) (ENV00774)	30 264	20%	6 053
Communauté de Communes Terrasses et vallée de l'Aveyron	Réseau - Albias (Tarry, Croix Haute) St-Etienne de Tulmont (Roques), Montricoux, (Lalande, pré-bas, la timbale), Bioule (Bourrels) (ENV00775)	317 874	20%	63 575
SE de la Région d'Auvillar	Réseau - Auvillar (rue Marcelet - ENV00776)	32 378	20%	6 476
SE Bourg de Visa	Réseau - Montagudet (Croix de Pastourel ENV00736), Lacour de visa (Tr 2 - ENV00736), Bourg de Visa (Barenne - ENV00736)	167 000	20%	33 400
SE de la Région de Castelsarrasin	Réseau - Castelsarrasin (Ticol - ENV00777)	11 140	20%	2 228
SE Canton de Caylus	Station - Loze (filtres à sable - ENV00778)	25 000	20%	5 000
SE de Cazes Mondenard	Station - Castelnau Montratier (interconnexions - ENV00771)	34 000	20%	6 800
	Réseau - Tréjouls (Saint-Urcisse - ENV00725), Cazes Mondenard (Cambayrac - ENV00725) et Paubaulan (ENV00725)	59 389	20%	11 878
	Réseau - Donzac (Le Mousse - ENV00715), Saint-Cirice (Vignes de Soliès - ENV00715), Dunes (Pignoux - ENV00715)	58 370	20%	11 674
SAEP de Grisolles	Réseau - Canals (canal bas), Savenes (vers Escufes), Campsas (bourg - Tr 2), Montbartier (bourg Tr 1 - (ENV00779)	287 000	20%	57 400

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTIO N-NABLES	TAUX	MONTANT
SE de la Région de Lauzerte et de Montaigu de Quercy	Réseau - Lauzerte (giratoire Auléry - ENV00710), Modélisation réseau (ENV00710), Montaigu de Quercy (Couloussac ENV00710)	58 450	20%	11 690
SE de Monclar Saint- Nauphary	Réseau - Monclar de Quercy (Les cliquis - ENV00780)	42 000	20%	8 400
SIAEP de Montbeton, Lacourt Saint-Pierre, Montauban Rive Gauche	Réseau - Montbeton (La Garenne - Tirecrabe - ENV00781)	92 000	20%	18 400
SIEA de Montpezat Puylaroque	Réseau - Montpezat (Le Cloup), Cayriech (Colombié), Saint- Georges (Saint-Martin), Saint-Cirq (Martinet) - (ENV00782)	247 256	20%	49 451
SME du Quercy Pays de Serres	Réseau - Lacour de Visa (refoulement vers Nord Séoune (ENV 00783)	48 000	20%	9 600
SE Région de Saint- Antonin Noble Val	Réseau - Verfeil sur Seye (RD 33 - ENV00668), St Antonin Noble Val (9 Pierres - ENV00668), Cazals (Bourg - ENV00668)	137 541	20%	27 508
SIAEP de Verdun Bouillac Beaupuy	Réseau - Verdun sur Garonne (Bédélère - Tour d'hostes - ENV00784)	27 800	20%	5 560
SE de Penne Saint-Sylvestre (47)	Réseau - Valeilles (Bourg - ENV00785)	37 600	20%	7 520
TOTAL PROGRAMME COMPLEMENTAIRE 2006 ALIMENTATION EN EAU POTABLE		1 949 622		389 925

Ces chiffres sont indicatifs et susceptibles d'être diminués en fonction de la participation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le Président,

A N N E X E V I I**ALIMENTATION EN EAU POTABLE****PROGRAMME D'ATTENTE 2006**

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS	
	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT *
Commune de Parisot	Station - Traitement de l'eau (ENV00752)	302 500
SAEP de Grisolles	Réseau - Bourg de Dieupentale (ENV00582)	240 000
SE de la Région de Lauzerte et Montaigu de Quercy	Réseau - Bourg de Lauzerte (ENV00711)	179 000
SIAE de la Région de Maubec	Réseau - Le Cause - Le Drapier tranche 1 (ENV00241)	100 000
SIAEP de Montbeton, Lacourt Saint-Pierre, Montauban Rive Gauche du Tarn	Station - Lacourt St-Pierre - Traitement et stockage de l'eau Tranches 1, 2, 3 (ENV00574)	837 000
SIAEP de Saint-Antonin Noble Val	Restructuration des Ressources du Syndicat (ENV00258)	2 514 900
SIAEP de Valence, Moissac, Puymirol	Réseau - Modernisation des Infrastructures (ENV00760)	252 000
TOTAL PROGRAMME D'ATTENTE 2006 ALIMENTATION EN EAU POTABLE		4 425 400

* Ces montants prévisionnels sont susceptibles d'être plafonnés, après instruction des dossiers.

Le Président,